



Demande de licenciement amiable

Par **princesse**, le **26/03/2008 à 12:01**

Je termine ma 2ème année de congés parental au 2 avril 2008. je ne souhaite pas la reconduire pour une 3ème année. Je ne souhaite pas reprendre mon activité salariée dans une société qui se trouve en région parisienne alors que je réside depuis plus de 2 ans dans l'hérault. Puis je m'arranger avec mon employeur pour un licenciement amiable (dans quelle condition et surtout quel motif) dans la mesure qu'il me propose de démissionner. (bien entendu ; dans ma situation ce serait un tort)

Par **Jurigaby**, le **26/03/2008 à 18:29**

Bonjour.

Oui, vous pouvez demander mais il n'est pas dans l'obligation de l'accepter.

Généralement, on opte pour un licenciement pour motif personnel.